

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20191025CA19</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération  |
| APPROBATION DU COMPTE-RENDU<br>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU<br>1er JUILLET 2019 |

|                   |                      |                     |                                 |
|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| Nombre de membres |                      |                     |                                 |
| Afférents         | Afférents<br>votants | Présents<br>votants | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 20                | 10                   | 4                   | 7                               |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 11/10/2019             |

|  |
|--|
| Vote                                     |
| <b>A l'unanimité</b>                     |
| Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er JUILLET 2019

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (annexé).

**Annexe** : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du graphisme

**le Signe**  
centre national du graphisme  
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052:130023237-20191025-20191025CA19-DE

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Conseil d'Admini  
COMpte RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le - 5 NOV. 2019

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Chaumont, le 4<sup>er</sup> juillet 2019

Référence : 20190704-CA

ANNEXE à la délibération  
n° 20191025CA19

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 4er juillet 2019 à 14h, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (4) :

➤ Ville de Chaumont :

- M. Evrard DIDIER
- M. Paul FOURNIE

➤ Etat :

- Mme Elodie DEGIOVANNI
- M. Laurent INNOCENZI (à partir de 14h48)

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Paul FOURNIE), M. Luc CHATEL (pouvoir à M. Evrard DIDIER)  
Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à Mme Elodie DEGIOVANNI), Mme Lilla MERABET, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE  
Etat : M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI), M. Charles DESSERTY (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne), qui représente M. Emmanuel TIBLOUX, excusé
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques)

Administrateur(s) excusé(s) (8) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Denis BRUCKMANN (Bibliothèque nationale de France)
- M. Christian DEBIZE (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France)

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le

5 NOV. 2019

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

- M. Pierre LITZLER (Université d'Orléans)
- M. Yves ROBERT (Centre national des arts plastiques), représenté par Mme Véronique MARRIER
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association nationale des écoles supérieures d'art)
- M. Philippe VIOLLON (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) absent(s) (4) :

- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)

Participaient à la réunion les personnes invitées (8) :

- M. Adnane LAAMACH (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. François ROSA (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Niccolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP le Signe, centre national du graphisme)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (5) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Jean-Laurent LIBES (DDFIP)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)

Personne(s) invitée(s) absente(s) (1) :

- M. Jean-Michel ZUPAN (Agglomération de Chaumont)

A 14 h 00, 3 membres du collège institutionnel sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 6 voix sur 40.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

A partir de 14 h 48, 4 membres du collège institutionnel sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 40.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du  
15 février 2019 (délibération 20190701-CA-14)

Il n'y a aucune remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 15 février 2019.

2. Information relative au bilan du temps fort de la Biennale internationale de design graphique 2019 (délibération 20190701-CA-15)

En préalable, M. le Président indique que cette manifestation a été une manifestation remarquable.

Il remercie et félicite les équipes du Signe.

M. le Président précise qu'il y a eu pas mal d'échos dans la presse et autres médias sur cette Biennale.

Il tient à ajouter les efforts qui ont été faits par les autres personnes en dehors de l'équipe du Signe, notamment les personnels de la Ville de Chaumont.

M. le Président dit un seul chiffre : 40 000 personnes.

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Michel GERIDAN qui fait un retour en images sur la Biennale.

Les expositions se clôtureront le 22 septembre 2019, coïncidant avec les journées européennes du patrimoine.

La première semaine inaugurale a permis d'avoir à la fois des événements, des conférences... un temps fort sur une semaine.

De nombreux partenaires nous ont accompagnés.

M. le Président a d'ailleurs déjà cité les agents de la Ville et de l'Agglomération de Chaumont qui nous ont apporté un grand soutien, tous les services de la Ville, en particulier les services de la culture.

Ils nous ont permis de faire un événement à l'échelle de la Ville et un lieu de réunion qui a réuni à la fois les néophytes, les curieux et les professionnels.

Il y a également, bien évidemment, le Ministère de la Culture, la Région Grand Est et le Département de la Haute-Marne.

L'inauguration a eu lieu le jeudi 23 mai. De nombreuses personnes étaient présentes.

M. Jean-Michel GERIDAN tient d'ailleurs à remercier son équipe et notamment Hugo qui a réussi à trouver un interlocuteur au sein de la SNCF afin de mettre à disposition un réseau de bus entre Bricon et Chaumont.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

En effet, en raison des travaux réalisés sur le Viaduc de Chaumont, les trains provenant de Paris n'arrivaient pas jusqu'à Chaumont. Il a fallu environ 4 mois pour trouver le bon interlocuteur. Cela a été plutôt positif puisque personne ne s'est perdu. Cela laisse à penser que lorsque le Viaduc sera ouvert lors de la Biennale, il y aura davantage de monde.

Les expositions :

- « Post Medium » (thématique de la Biennale) : les transformations à l'ère du numérique, des fonctions de production et de diffusion ; comment le design graphique se saisit des outils numériques pour trouver ses enjeux sociétaux ;
- « Le 28<sup>ème</sup> concours international d'affiches » : il y a eu un peu plus de 4 300 contributions venant de 58 pays ; chiffre plutôt phénoménal dans la mesure où toutes les affiches devaient relever de la commande (privée et publique). Cela permet de donner un état des lieux de la profession ;
- « Phénomènes » de Karl Nawort : graphiste français qui a fait une grande partie de sa carrière en Corée. L'artiste a été soutenu par la Fondation des artistes pour les projets qui ont été montrés ici ;
- « Gymnographie » de Camille Trimardeau : travail de recherche réalisé par une école, l'Atelier National de Recherche Typographique (ANRT). Il s'agit d'un projet autour des écritures pour noter la gymnastique rythmique et sportive ;

Mme Véronique MARRIEF arrive à 14h44.

- « Rue de Paris » de Frédéric Teschner : son dernier ensemble de gravures ;
- « Exemplaires, formes et pratiques de l'édition » : panorama éditorialisé par les étudiants de 43 écoles d'art françaises et étrangères (Belgique, Canada) ;
- « La fabrique de l'affiche » : nous parlons souvent du fonds Dutailly mais il n'avait jamais été présenté les croquis, esquisses... Comment se construisaient les affiches à la Belle époque ? Cette exposition est présentée dans une grande roue réalisée par Kevin Cadinot ;
- « Le concours étudiant : faire assemblée » : il était demandé aux étudiants de travailler ensemble par groupe de 2 minimum.

En plus de ces expositions, il y a les formes de collaborations (restitutions des workshops, projets artistiques globalisés - FAG, projets 2018-2019).

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le - **5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Exemple d'un livre de cuisine rédigé par des  
demandeurs d'asile. Ils ont été encadrés par Adeline et Martin.  
Mme Elodie DEGIOVANNI précise que la réalisation est très belle.

Les événements :

- Les conférences et tables rondes au cinéma et au Nouveau Relax qui ont attiré beaucoup de monde ;

M. Laurent INNOCENZI arrive à 14h48.

- Les ateliers pour la famille au Signe et sur la place des Arts proposés par Patrick Lindsay (Le Lumiscope), l'atelier MSK (Shoboshobo), Bastien Contraire (Bleu Sourire) ;
- Le Salon de l'édition graphique indépendante pour lequel nous sommes co-partenaire avec l'association Chaumont Design Graphique. Ce salon réunit une trentaine d'éditeurs indépendants et a connu un beau succès ;
- Les concerts :
- Le son et lumières porté par la Ville de Chaumont et le lycée Charles de Gaulle. Le Signe avait été sollicité pour conseiller un encadrant pour le workshop ;
- La soirée DJVJ au QG ;
- Des balades graphiques avec le groupe Fabrication Maison qui a travaillé avec des habitants de la Rochette.

La cérémonie de remise des prix :

- Le concours étudiant
- Le 28<sup>es</sup> concours international avec pour la première fois un Prix du Public :
  - Prix du Public : Alice Franchetti & Giliane Cachin (Genève) - Cully Jazz Festival 2018
  - Prix Espoir : Formes Vives, Adrient Zammit, Nicoles Filloque & Geoffroy Pithon (Nantes) - Extra Ball, Golden Ball, Editions Ultra 2019
  - Grand Prix : DeValence, Alexandre Dimos & Ghislain Triboulet (Paris) - La Commune, centre dramatique national 2017

Près de 40 000 visites (9 990) ont été comptabilisées pendant une semaine.

Nous avons toutes les raisons de se réjouir.

M. Hugo LUCCHINO indique, à titre de comparaison, que sur toute la période des 6 mois d'exploitation de la Biennale 2017, nous étions à 40 724 visites dont 5 448 sur les 45 premiers jours. Pour 2019, nous arrivons donc au même niveau en 4 semaine.

M. Jean-Michel GERIDAN informe que parus dans la presse écrite, locale, régionale, nationale et internationale. D'autres sont à venir.

M. le Président renouvelle ses félicitations.

M. Paul FOURNIE ajoute que cela était un véritable défi pour la Ville de Chaumont de permettre l'organisation d'un événement qui était à la fois très pointu pour le public spécialisé et ouvert au public le moins averti dans le domaine.

Effectivement, Madame le Maire avait demandé à ce que cette édition puisse accueillir tout le monde.

Le défi a été relevé de manière admirable par l'équipe.

C'était bien ouvert à tous et cela a permis d'associer des associations locales et plusieurs catégories de la population. Nous avons en effet parlé de demandeurs d'asile et de réfugiés, personnes qui, normalement, ne sont pas forcément incluses dans ce genre de démarche.

Cela a été considéré très positif par l'ensemble des élus et de l'équipe municipale.

M. Paul FOURNIE tient une fois de plus à saluer ce qui a été fait avec la SNCF, élément qui était le plus inquiétant pendant longtemps.

Il n'y a pas eu d'impact négatif sur l'édition, ce qui était un enjeu extrêmement important.

M. Paul FOURNIE tenait à le souligner.

Mme Véronique MARRIER, qui vient au festival depuis 1996, tient à ajouter qu'elle a l'impression, après un grand trou, que les professionnels sont de retour cette année.

Nous avons beaucoup parlé de cette nouvelle édition avec ses événements, ses expositions avec notamment Exemplaires qui a mobilisé plusieurs écoles.

Elle dit en effet qu'il y a eu beaucoup de monde cette année.

M. Frédéric PIANTONI rejoint l'avis de tous sur ce succès.

Il suggère une ouverture de lieux expérimentaux (par exemple sur la danse).

Mme Véronique MARRIER se permet de dire que cela était un peu le cas avec la présentation de Camille Trimardeau.

Elle veut d'ailleurs souligner ce qui est fait à l'école d'art de Nancy en terme de typographie et de langage.

M. Hugo LUCCHINO cite également la performance de The Rodina en plein cœur de l'exposition Post Medium qui a permis d'explorer, comme elle l'appelle, le design performatif.

Nous franchissons là un pas dans le mélange des arts.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le - **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que Te  
une très belle conférence sur le design performatif, les lieux  
de la performance aujourd'hui mais aussi sur le principe  
économique. Aujourd'hui, à l'ère d'internet, comment est-ce que  
nous arrivons à générer une économie ?

Il y a eu aussi la question de l'invisibilisation, avec les  
personnes de Notamuse, un groupe qui s'étonnait qu'il y ait assez  
peu de littérature sur la présence des femmes dans le design  
graphique.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il est content d'avoir pu faire  
venir Jonathan Castro, graphiste péruvien basé à Amsterdam et  
Paris. Ce qui était intéressant, était de voir aussi d'autres  
manières de concevoir et design graphique et de quelle économie  
il relève, mais aussi esthétiquement.

Par exemple, en ce moment, Jonathan Castro est Directeur  
artistique chez Nike. Tout le monde l'appelle l'enfant terrible  
du graphisme. Il dit en fait que nous avons une très mauvaise  
connaissance de ce qu'il se passe au Pérou visuellement. En  
effet, en Europe nous n'avons jamais vu ces formes, formes dans  
lesquelles il a baigné depuis qu'il est petit. C'est ce qu'il est  
venu présenter avec tous les rituels. Cela était très ésotérique  
et il est bien aussi de voir ces systèmes de production à l'œuvre.

M. Paul FOURNIE revient sur un élément qui concerne la Ville de  
Chaumont. Il s'agit de la présence graphique dans la ville,  
notamment le centre-ville.

En effet, des personnes leur ont fait remarquer que lorsque l'on  
se promenait dans la rue Victoire de la Marne, nous n'avons pas  
forcément l'impression que la Biennale est là.

La Ville de Chaumont va devoir retravailler sur ce point, et  
peut-être ouvrir un lieu supplémentaire.

M. le Président revient sur les propos de M. Paul FOURNIE  
notamment sur le fait que les habitants de la Ville de Chaumont  
ont participé à cette Biennale.

Cela est important car nous avons 2 publics totalement  
différents et la grande problématique du Signe est de les  
satisfaire tous les 2, c'est-à-dire la population locale qui  
attend peut-être des choses différentes de ce que les  
graphistes, les designers attendent. Il faut toujours essayer de  
trouver un équilibre.

Les habitants de Chaumont et de la Haute-Marne s'approprient le  
Signe, ce qui n'était pas forcément le cas il y a quelque temps.

M. Paul FOURNIE ajoute que ce n'était pas forcément le cas non  
plus pour les professionnels. Il rejoint ce qu'a dit Mme  
Véronique MARRIER, il y a des personnes que nous n'avions pas  
vu depuis 5 ou 6 ans qui reviennent.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

### 3. Demande d'attribution du label « centre d'art contemporain d'intérêt national (délibération 2019O701-CA-16)

M. le Président demande à quel stade nous en sommes.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe est en accord avec le projet d'établissement qu'il a déposé pour son poste.

Le projet comportait différentes phases et notamment celle d'inscrire le Signe comme un centre d'art contemporain d'intérêt général avec toutes les spécificités du design graphique.

Ce label répond à plusieurs questions :

- L'accompagnement de la création contemporaine,
- La transmission des savoirs,
- La médiation,
- La diffusion.

Le projet artistique et culturel a été écrit, en prenant en compte les remarques du Conseil d'Orientation Scientifique et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il s'agissait de développer un projet artistique, un programme culturel et d'y attribuer les moyens correspondants permis grâce à l'accompagnement de la Ville de Chaumont, de l'Etat et de la Région.

M. le Président demande au Conseil d'Administration si le projet de labellisation peut être déposé.

M. Laurent INNOCENZI indique qu'il a vu les éléments du dossier. Formellement, le dossier arrive en Préfecture pour consultation du service expert de l'Etat qui est le Ministère de la Culture, donc la DRAC.

La DRAC donne alors son avis avec des éléments d'information et des remarques, y compris sur la problématique du Signe, notamment sur la différenciation des échelles comme l'a souligné Mme Véronique MARRIER : l'échelle professionnelle, l'échelle territoriale et l'échelle des publics ; des allées et venues permanentes entre ce qui relève de l'art, de la culture, des publics et des territoires.

C'est le début, il n'y a pas encore de conclusion. Cela n'oblitére absolument en rien l'avis positif de la DRAC parce que la relation de confiance est là, elle est installée.

L'avis sera envoyé à Mme la Préfète.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le **5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Une fois que le dossier est complété, Générale de la Création Artistique, au Ministère de la Culture, puis est analysé.

Mme Elodie DEGIOVANNI demande s'il y a des quotas de labels par an.

M. Laurent INNOCENZI lui répond qu'il n'y en a pas, que c'est au fil de l'eau.

Comme dans tous les labels, il n'y a pas de plancher, à la différence du spectacle vivant où il y a une obligation de respecter la part de l'Etat puisque c'est lui qui fixe les lois.

Par contre, le Ministère de la Culture va faire un effort dans sa dotation pour arriver à une forme de plancher informel.

Il s'ensuit alors des discussions ouvertes sur les conditions de financement.

Concernant les délais, M. Laurent INNOCENZI ajoute qu'à partir du moment où la Préfecture est saisie, ils ont 2 mois pour envoyer l'accusé de réception. Le Ministère de la Culture reçoit le dossier et a 4 mois pour statuer.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Mme Véronique MARRIER demande si nous pouvons revenir sur les étapes qui ont précédé.

En effet, elle était présente au Conseil d'Orientation Scientifique qui a eu copie d'un projet auquel un certain nombre de choses a été notifié.

Les personnes présentes aujourd'hui autour de cette table ont-elles eu connaissance de ces éléments ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond que tout le monde a eu l'avant-projet avant que le Conseil d'Orientation Scientifique ne donne son avis.

M. Paul FOURNIE ajoute que cet avant-projet reprend ce qu'il y avait dans la candidature de M. Jean-Michel GERIDAN.

En effet, lors du recrutement du Directeur du Signe, un avant-projet concernant la vision de l'établissement avait été demandé aux candidats en vue de l'obtention du label.

M. Hugo LUCCHINO confirme que tout le monde a été destinataire de cet avant-projet lors du précédent Conseil d'Administration. Ils ont ici le nouveau document qui est le projet artistique et culturel. Si la structure reste telle qu'elle était, certaines parties, notamment celles soulevées par le Conseil d'Orientation Scientifique qui s'est récemment réuni, ont été abordées. Il pense notamment aux activités complémentaires, et ce qui intéressait beaucoup le Conseil d'Orientation Scientifique était la question des collections, de la documentation et des archives. C'est un sujet qui a été légèrement développé.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Les remarques concernaient aussi l'af  
l'histoire de Chaumont, des éditions précédentes du festival,  
que les membres du Comité d'Orientation Scientifique  
préconisaient de revendiquer pour inscrire ce nouveau projet  
artistique et culturel dans une histoire bien plus longue et qui  
est le fruit de 29 ans aujourd'hui.

Mme Véronique MARRIER indique qu'il lui semble, en effet, que le  
cadre qui est celui d'un Centre d'art au regard des textes du  
Ministère, se trouve un peu à côté de ce qu'est l'activité même  
du design. Il était donc important d'indiquer les spécificités  
comme étant des points forts.

M. Hugo LUCCHINO ne pense pas que la DRAC voit comme un  
problème la spécificité du Signe, notamment sa collection qui la  
distingue d'autres Centres d'art qui ont uniquement une activité  
de production et de diffusion.

M. Laurent INNOCENZI le confirme. Tout le monde a bien conscience  
de l'aspect unique du Signe dans le paysage français.  
Effectivement, l'histoire du graphisme, ça a été les capitales,  
les métropoles. Aujourd'hui, la question est comment  
réussissons-nous l'implantation du Signe, du graphisme à  
l'échelle française dans une ville telle que Chaumont. C'est cela  
la problématique.

M. Laurent INNOCENZI précise que tous les éléments sont  
favorables, nous avançons.

Mme Elodie DEGIOVANNI indique qu'ils transmettront le dossier  
au Ministère de la Culture avec un courrier d'appui avec un  
éclairage de contextualisation.

M. le Président précise qu'il est important que ce soit un Centre  
national.

M. Laurent INNOCENZI ajoute que le Centre national du graphisme  
a fait l'objet d'un choix très spécifique du Ministère de la  
Culture. En effet, il n'y en a pas 2 en France, il n'y a pas de mise  
en concurrence.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel  
du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le projet  
artistique et culturel et autorisent le Directeur général à  
porter la demande d'attribution du label CACIN auprès de l'Etat.

M. le Président ajoute que ceci est une très belle étape.

#### 4. Modification du tableau des emplois 20190701-CA-17)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé les modifications suivantes :

- La suppression du poste 2047-40, filière culturelle, catégorie A, poste à temps complet de conservateur de bibliothèque, suite au départ de l'agent occupant les missions de responsable du pôle des publics ;
- La création du poste 2049-29, filière technique, catégorie B, poste à temps complet de technicien portant les missions de régisseur des expositions et des événements ; poste que nous n'avons pas et qui s'est avéré extrêmement nécessaire. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public ;
- La suppression du poste 2047-28, filière technique, catégorie C, poste à temps non complet (20 heures) d'adjoint technique ;
- La création du poste 2049-30, filière technique, catégorie B, poste à temps non complet (20 heures) de technicien. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il y aura un ajout de visa sur la délibération. Il manque en effet l'avis favorable des membres du Comité technique du Signe lors de la séance du 7 juin 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN apporte des précisions notamment sur la suppression du poste 2047-40.

Suite au départ du responsable du pôle des publics, il y a eu une nouvelle organisation en interne.

C'est le Secrétaire général, M. Hugo LUCCHINO, qui gère aujourd'hui ce pôle.

Cette réorganisation qui devait être temporaire fonctionne plutôt bien à ce jour, l'équilibre a été trouvé.

Sur la création du poste 2049-29, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est difficile aujourd'hui de faire appel à des prestataires extérieurs pour le moindre montage, la moindre exposition.

Nous avons un rythme qui est vraiment exponentiel aujourd'hui et qui va crescendo. Nous sommes donc obligés d'avoir quelqu'un en interne afin de soulager notre chargée de production des expositions qui est seule et qui explose son compteur d'heures.

M. Hugo LUCCHINO précise que le régisseur d'exposition est une fonction présente dans tous les Centres d'art contemporains. Ce sont vraiment des compétences qu'il faut avoir en interne, qui

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

sont nécessaires pour tenir le rythme intensifié depuis l'ouverture du Signe.

M. Paul FOURNIE indique qu'ils avaient eu un gros problème pour recruter un régisseur avec un niveau de salaire suffisant pour attirer quelqu'un qui avait l'ensemble des compétences. Cela était un vrai problème à l'époque.

Il ajoute que M. Jean-Michel GERIDAN est très modeste car c'est aussi lui qui reprend une bonne partie du travail de la personne qui occupait le poste de direction des publics.

Par rapport au risque évoqué concernant la difficulté pour le recrutement par M. Paul FOURNIE. M. Hugo LUCCHINO indique que, maintenant, le Signe est devenu attractif et est identifié dans le paysage de l'art contemporain. Nous n'avons alors plus de mal à recruter et à attirer des profils tout à fait compétents qui peuvent d'ailleurs venir de métropoles. Nous pouvons nous aligner sur les rémunérations pratiquées dans d'autres Centre d'art ou structures culturelles équivalentes.

M. Paul FOURNIE ajoute que cela vaut aussi pour ceux qui viennent monter les expositions. De gros efforts ont été faits sur la production des expositions.

M. Jean-Michel GERIDAN indique aussi que nous ne changeons pas d'équipe à chaque exposition. Nous avons des équipes que nous connaissons à qui nous faisons confiance et qui connaissent le lieu. Cela permet de réduire le coût des montages. En effet, le Signe est un lieu où il n'y a pas de mur que nous pouvons casser et cela demandait à chaque fois de créer à chaque fois. Nous arrivons maintenant à réemployer les mêmes matériaux. Les scénographes connaissent ce que nous avons à disposition.

De ce fait, nous pouvons monter en intensité et en puissance sur la qualité des expositions puisque les moyens financiers vont véritablement à la production, à l'accompagnement de création.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs.

#### 5. Décision modificative n° 2 du Budget 2019 (délibération 20190701-CA-18)

M. Hugo LUCCHINO présente la décision modificative.

C'est une décision modificative à la baisse de 59 693,49 €, pour plusieurs raisons, qui concernent principalement les recettes au titre du mécénat financier pour la Biennale internationale de design graphique.

Il y a eu effectivement un certain nombre de partenaires qui ont accompagné la Biennale, mais la plupart d'entre eux ont choisi

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le **- 5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

la voie du mécénat ou du partenariat. L'engagement des imprimeurs qui ont permis de réduire les postes de dépenses, mais de ne pas lever de mécénat financier supplémentaire. Seul le Groupe Caisse des Dépôts a été mécène pour l'exposition « Post Medium ».

En revanche, nous attendons davantage de mécénat sur les 2 prochaines expositions : « Locomotions » (à partir du mois d'août 2019), puis « Textile » (à l'automne 2019). Nous avons déjà eu des réponses, des promesses de dons qui se sont confirmées. Ce sera un peu moins des 66 000 € indiqués ; ce sera autour de 40 000 €. Mais le poste « imprévu » avait été doté de manière conséquente afin de pouvoir absorber ces aléas. Le budget sera bien évidemment équilibré.

M. le Président reviendra peut-être sur le choix de ne pas reconduire pour une seconde année l'agence de mécénat qui nous accompagnait sur cette question de levée de fonds faute de résultats significatifs.

Mais nous nous sommes également rendus compte que, suite au retour de certains mécènes qui se sont engagés comme la Banque Populaire, la prospection était plus efficace en interne que sous-traitée à une agence qui ne connaissait pas les spécificités notamment du territoire.

Les recettes liées aux éditions ont été réévaluées suite à la diminution du prix de vente du catalogue de la Biennale qui a été baissé de 40 € pour une plus grande diffusion.

Les recettes de la billetterie ont également été diminuées puisque finalement nous n'avons pas organisé le loto graphique que nous envisagions pour la Biennale. Ce sera peut-être un projet à reprendre sous une autre forme en 2021.

Ces dépenses ont été aussi nettement compensées.

La DRAC a accentué son soutien au Signe notamment pour la partie éducation artistique et culturelle. Elle a soutenu de manière plus prononcée qu'attendu le PREAC (Pôle de Ressources en Education Artistique et Culturelle) Design graphique. Cela est un dispositif en partenariat entre structures culturelles, Education nationale et DRAC qui permet de former les enseignants et les acteurs associatifs au niveau national sur des problématiques de transmission et de formation. Chaumont est le premier PREAC Design graphique en France. Il en existe une petite quinzaine sur tout le territoire.

La participation financière qui augmente de l'ANDRA, avec qui nous travaillons sur un projet de résidence de recherche, de création et d'expérimentation autour des problématiques de

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

signes et de signalétique à une échelle  
le lien avec leur projet mémoire. La  
signature.

Il est possible que ce montant de 42 000 € s'échelonne entre 2019  
et 2020. En fonction du reliquat à verser en 2020, il y aura peut-  
être une décision modificative n° 3 un peu à la baisse sur cette  
ligne-là.

Nous avons aussi reçu un soutien de la DRAC à hauteur de 5 000 €  
et des services de l'Etat dédiés à la gestion des établissements  
pénitentiaires sur un projet interministériel culture justice. Ce  
projet va être mené sur le second semestre 2019.

Les recettes au titre du mécénat financier hors Biennale ne  
seront finalement pas au niveau indiqué de 66 000 € mais  
nettement en-dessous. Mais nous pouvons voir que ce processus  
de prospection n'est pas vain puisque, peu à peu, même si cela  
est moins élevé qu'espéré, les partenaires commencent à affluer.  
Nous avons cité la Caisse des Dépôts, nous avons un  
accompagnement de la Banque Populaire, du Crédit Agricole, de  
la Fondation AG2R, la mondiale, sur l'exposition « Textile », et  
de la Caisse d'Epargne. Les montants vont de 5 000 à 20 000 €.

Les recettes liées à la librairie-boutique et au café ont été  
significativement augmentées grâce à cette affluence que nous  
n'espérions pas si nombreuse pendant la Biennale. Et les  
locations d'espace se développent de manière plus soutenue  
par rapport à notre provisionnel initial.

Nous pouvons dire que cette décision modificative parvient à  
absorber cette diminution de recettes à travers, en grande  
partie, la réduction des dépenses de personnel suite au non  
remplacement puis à la suppression du poste de responsable des  
publics qui vient d'être voté. Cela a permis une économie  
significative.

Mais aussi la limitation du recours aux renforts temporaires à  
l'occasion de la Biennale, dû à la forte mobilisation de l'équipe.

Malgré cette baisse de dépenses, nous arrivons à sanctuariser,  
voire augmenter certains budgets d'activités clés pour un  
Centre d'art contemporain.

C'est le cas du budget dédié aux expositions qui augmente de  
7 779 € avec les premières dépenses qui viennent s'inscrire en  
5.4.45 liées à une coproduction qui est en cours de  
développement avec le Centre d'art contemporain médiathèque  
Le Pavillon Blanc à Colomiers. C'est une coproduction d'une  
exposition autour du travail de Myr Muratet.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Les dépenses d'exposition ont également été prises en charge par une subvention indirecte de la Fondation des Artistes puisque Kari Nawrot a bénéficié d'une aide pour la conception de ses œuvres de 44 000 €.

Dans le cadre de l'exposition de Frédéric Teschner, la production de ses gravures a bénéficié d'une aide de 7 000 €. Ce sont des postes de dépenses qui sont limités grâce à ces aides.

Nous modulons également le budget résidences puisque cette résidence va courir du mois d'octobre 2019 jusqu'au mois de février-mars 2020.

Nous proratisons donc les parts du budget qui vont sur l'exercice 2019 et celles qui vont sur l'exercice 2020.

Nous parvenons aussi à augmenter le budget alloué à la médiation notamment grâce au financement de l'appel à projet culture justice.

Nous ajustons à la hausse le budget communication pour la Biennale de design graphique avec le succès que nous avons vu notamment dans les retombées presse et médias.

Nous arrivons à baisser le budget alloué au développement et notamment au mécénat. En effet, comme nous ne reconduisons pas pour une seconde année l'agence prestataire pour la recherche de levée de fonds, nous économisons 44 000 € sur cette fin d'année.

Nous baissons aussi le budget dédié aux éditions de 9 000 € grâce à un partenariat avec un imprimeur qui nous accompagne sur l'impression du catalogue de la Biennale.

Enfin, les dépenses liées au fonctionnement du bâtiment et de l'administration sont réévaluées légèrement à la baisse.

Malgré cela, nous provisionnons un budget plus important pour les imprévus, à la fois pour les questions de mécénat et les questions de proratisation d'un exercice vers l'autre des subventions de l'ANDRA.

Ces dépenses imprévues disparaîtront dans la prochaine décision modificative qui sera soumise au Conseil d'Administration.

Cela permet de faire une première estimation du coût de la Biennale qui reste à affiner jusqu'à la fin de l'exploitation de l'événement, le 22 septembre 2019, qui serait de 773 823 € pour être précis.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le - 5 NOV. 2019  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

M. Jacques ROSSELLE n'a rien à analytique. La décision modificative est équilibrée. Il y a juste, au niveau de la section d'investissement une petite opération d'ordre où des études sont suivies de réalisations. Les études sont donc basculées au chapitre 24 organisation. Il s'agit d'une écriture interne sans sortie d'argent.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que c'est ce qui indiqué en 4.5, écritures spécifiques.

M. Jacques ROSSELLE précise qu'il y a un mandat et un titre pour basculer l'écriture qui était au chapitres 20 études au chapitre 24.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie les différents imprimeurs (Stipa, Légard Graphique et Les Deux Ponts) qui ont permis de réduire le budget.

Ce sont aussi des partenaires qui n'étaient plus là depuis un petit moment et de manière aussi forte.

Le nouveau Directeur de Légard Graphique a dit clairement que 80 % de la production montrée à Chaumont sont issus de nos ateliers. Cela leur paraît alors logiques de nous aider.

M. le Président rappelle que nous avons fait appel à une agence pour nous aider. L'objectif qui leur avait été donné était nettement supérieur, de 450 000 € à 250 000 €, et nous en sommes loin.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à donner un élément. L'une des difficultés de l'agence est de ne pas avoir compris (par exemple, ils ont accompagné les Beaux-Arts de Besançon et ont réussi leur mission) la création contemporaine. En fait, ils ne savaient pas comment en parler. Nous nous en sommes rendus compte lors de rendez-vous avec eux.

Le souci que nous n'avons pas noté est que, dans les prospectus qu'ils nous avaient proposés il y avait énormément de mécénat de compétence. Ce dispositif qui permet de défiscaliser mais, pris par des agences de communication et de publicité, consiste à surfacturer une prestation. En gros, ils nous proposaient par exemple de refaire toute une identité graphique. Ils ne proposaient pas d'argent. Il y a eu aussi, par exemple, des prêts de lieux à Paris, pour créer une antenne du Signe qui elle serait défiscalisée pour eux.

M. le Président indique que nous avons donc des décisions à prendre.

Il remercie à nouveau nos partenaires qui nous soutiennent depuis le début.

Il est évident qu'une action de mécénat doit être développée.

M. le Président pense que, même  
faisaient, nous avons fait une erreur avec cette agence.  
Leurs premiers contacts étaient essentiellement des Fondations.  
Or les Fondations, en fait, ne font pas de mécénat, même si cela  
peut être le cas (exemple de la Fondations des Artistes qui a  
donné des primes à des graphistes). Mais cela n'est pas du  
véritable mécénat pour nous.

Il fallait aller tout de suite sur les entreprises et notamment  
les entreprises nationales, mais les entreprises nationales qui  
utilisent le graphisme et le design.

M. le Président pense qu'il n'y a aucune raison pour que les  
entreprises françaises ne soient pas intéressées par ce que nous  
faisons au Signe.

Certaines entreprises locales ont déjà été des mécènes et ont  
accepté, pour des montants relativement limités, des budgets de  
mécénat. Nous continuons de discuter avec des organisations qui  
rassemblent, par exemple le MEDEF ou encore la Chambre de  
Commerce.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Maintenant, la question est de savoir comment nous nous  
organisons pour avoir un véritable budget mécénat. Est-ce que  
nous trouvons une autre agence ou est-ce que nous le faisons en  
interne ?

M. le Président pense que la 2<sup>ème</sup> solution sera probablement ce  
qui sera choisi pour développer le mécénat.

Cela signifie donc qu'une personne, éventuellement deux, sera  
sous la responsabilité de M. Jean-Michel GERIDAN et de M. Hugo  
LUCCHINO, et prendra des contacts et ira voir les entreprises  
qui semblent intéressées par le design graphique.

Cette personne sera bien évidemment la mieux placée pour  
expliquer ce qu'est le Signe.

Cela va commencer à se mettre en place dès le mois de septembre.

M. le Président veut également dire que M. Jean-Michel GERIDAN  
et M. Hugo LUCCHINO gèrent ce budget de manière remarquable.

Il n'est pas impossible que nous essayons de créer une  
compétence de formation auprès des entreprises qui utilisent le  
graphisme et qui ont déjà des équipes de graphistes.

Nous allons essayer de trouver un moyen de les intéresser.

Nous avons cru comprendre que cela intéressait le Ministère de  
la Culture car cela collait avec les objectifs qu'ils ont fixés.

M. Laurent INNOCENZI demande à M. Hugo LUCCHINO si les mécènes  
contactés sont des mécènes locaux ou nationaux.

M. Hugo LUCCHINO lui répond que ce sont plutôt des fédérations  
locales mais à l'échelle régionale, sauf AG2R, celle qui donne le  
plus, qui est nationale.

M. le Président ajoute qu'elles ne connaissent pas forcément d'ailleurs la réglementation du mécénat. Elles ne connaissent pas les avantages.

M. Hugo LUCCHINO rappelle que cela était d'ailleurs une remarque de Mme Christine GUILLEMY, ce n'est pas très ancré sur le territoire de la Haute-Marne, nous allons chercher au-delà.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons découvert, avec les mécènes potentiels, que les Caisses Régionales sont prêtes à soutenir sur certaines sommes. Cependant si nous leur disons que nous entrons en contact avec l'agence nationale, elles se retirent.

Finalement, M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous avons eu de meilleurs résultats en interne qu'avec l'aide de l'agence.

M. Paul FOURNIE se permet de préciser qu'à l'époque de la Direction du graphisme, la Ville de Chaumont, qui n'avait pas du tout les compétences en interne, avait déjà fait appel à un cabinet pour chercher du mécénat. Nous avons déjà remarqué que nous pouvions avoir du mécénat sans passer par le cabinet.

L'expérience a montré que le domaine est vraiment trop spécifique et complexe.

M. Paul FOURNIE pense effectivement qu'il est préférable d'avoir une personne en interne avec les compétences, dont le métier est de chercher du mécénat.

M. Hugo LUCCHINO précise que nous avons déjà un agent qui s'occupe du suivi de l'agence et ce suivi lui prend énormément de temps, environ à hauteur d'un mi-temps.

M. le Président revient sur le premier cabinet qui avait été pris. A cette époque, l'image et la stratégie du Signe n'étaient pas vraiment claires.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation totalement différente. Nous savons ce que nous voulons faire, ce que nous pouvons proposer.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il a commencé à interroger les collègues des autres Centre d'art. Il pense que lorsque nous touchons à quelque chose d'extrêmement contemporain, il y a alors une difficulté à faire comprendre que cela est un investissement à long terme. Les retombées ne seront pas immédiates mais à une échelle de 5 ans à 40 ans.

Pourquoi avons-nous autant de banques qui nous accompagnent ? Cela est aussi une stratégie. C'est la question de la tarification des ateliers et autres. Nous leur disons que grâce à leur soutien, nous permettons une gratuité.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMTE-RENDU

M. le Président en vient à la question des mécènes attendent. Ici, cela est un peu plus compliqué. Nous travaillons sur ce sujet, nous affinons notre stratégie.

Mme Véronique MARRIER indique que nous sommes dans un domaine où il y a des industries qui sont tout de même assez friandes des liens avec les créatifs d'une certaine manière ; les logiciels mais aussi toute la question du numérique, de la réalité augmentée, etc...

Ce ne sont pas forcément des milieux qui sont très connectés aux créateurs et au milieu de la création à proprement parler.

Mme Véronique MARRIER pense cependant que cela peut être un champ intéressant et intéressé pour s'associer avec un lieu qui valorise la création par ailleurs. Certes, pour l'instant, cela apparaît peut-être comme étant plus de la création imprimée, c'est plus lié à la chaîne du graphique, mais il lui semble qu'il y a énormément de sociétés qui développent des principes, des nouvelles technologies qui sont liées malgré tout à ce domaine et à probablement sont avenir à l'échelle des 40 ans peut-être à venir. Cela est peut-être un domaine à creuser.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que c'est quelque chose qui a été énormément suggéré à l'agence mais où elle n'est jamais allée.

M. Hugo LUCCHINO indique que l'agence nous a dit avoir essayé mais n'est jamais parvenue à avoir les bons contacts.

M. le Président signifie qu'avant de décider de prendre cette agence, 5 autres agences, spécialisées a priori dans ce domaine, ont été vues.

Or, nous avons l'impression que les agences de mécénat ne sont pas spécialisées sur ce créneau particulier. Le graphisme, le design français, est pourtant un créneau qui fonctionne. Il est considéré comme excellent, non seulement en France, mais également à l'international.

M. Paul FOURNIE indique que personne ne demandait d'argent sur ce créneau car il n'y avait pas de Centre national du graphisme. Alors que des musées qui ont besoin d'argent pour refaire une tapisserie ou un tableau, il y en a des centaines.

M. Laurent INNOCENZI dit qu'il y a une quinzaine d'années, il y a eu une exposition absolument remarquable, à Chaumont, aux Silos, d'un graphiste maison, comme nous disions à l'époque. Il s'agit de Paul Rand, qui était le graphiste de IBM. Avec une exposition monographique, il faisait le tour de sa carrière.

A mesure du temps qui passe, ils se sont posés la question de savoir comment est-ce qu'ils pourraient imaginer une forme d'aide à la création, à la culture, donc du mécénat, non pas indirectement dans le sens où les entreprises donneraient de l'argent, mais dans le sens où les entreprises feraient travailler

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

les artistes. Est-ce qu'il n'y aura pas de  
collaboration d'artistes, de gens très créatifs auprès des  
entreprises ?

Il se trouve que depuis 2-3 ans, le Ministère de la Culture a  
importé du Ministère de l'Industrie un programme qui s'appelle  
« Entreprendre » qu'il a adapté avec le sigle « Entreprendre  
dans la culture ». Cela veut dire qu'il donne un peu d'argent à  
une collaboration entre un artiste et une entreprise pour que  
l'artiste aille travailler dans l'entreprise dans laquelle il crée  
pendant 3 à 4 mois, et que le résultat soit socialement diffusé à  
l'intérieur de l'entreprise et également au bénéfice de  
l'artiste.

Cela est modeste mais l'esprit est là.

Compte-tenu de la spécificité, de la personnalité du graphisme  
qui est très forte, très ouverte, très prospective sur le plan  
économique et sur le plan technologique, qu'est-ce qui nous  
empêche de poursuivre cette réflexion et d'aller voir les  
entreprises directement dont on pense qu'elles ont des choses à  
faire avec le graphisme et leur dire que nous avons des artistes  
et que si elles sont d'accord pour les faire travailler, cela se  
fera au bénéfice commun de l'entreprise et de l'artiste.

M. Paul FOURNIE dit que c'est bien de dire cela. C'est un projet  
qui court depuis des années.

A l'époque aucune suite n'avait été donnée car nous n'avions pas  
la compétence en interne, la ressource humaine nécessaire. C'est  
ce qu'il fallait trouver : une personne qui ait à la fois un carnet  
d'adresses dans le domaine du graphisme, et qui ait la  
connaissance de savoir quel graphiste aurait les compétences  
pour travailler avec telle entreprise, à tel moment, dans tel  
secteur. Une personne qui soit, pour le coup, une personne du  
Signe.

M. Laurent INNOCENZI indique par exemple que l'Andra (Agence  
nationale pour la gestion des déchets radioactifs) de l'Aube a  
proposé au Centre d'art contemporain à Troyes, qui est dans le  
même processus de labellisation que le Signe, de mettre en place  
une résidence sur 3 ans pour que les artistes créent, au bénéfice  
de l'Andra, pour imaginer la communication du 30<sup>ème</sup>, 40<sup>ème</sup> siècle,  
c'est-à-dire la durée de vie des déchets radioactifs.

M. Hugo LUCCHINO précise que c'est exactement ce qui se passe  
au Signe.

L'appel à projet va être lancé cet été entre l'Andra et le Signe,  
sur ce même projet de résidence de 3 ans. Cela s'appellera  
« prospectives graphiques », justement sur le futur de la  
signalétique. Cela commencerait fin septembre-début octobre,  
résidence de 8 mois, entièrement financée par l'Andra.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

M. Paul FOURNIE indique qu'il y a eu des votes contre ce mécénat. Mais la majorité avait voté pour.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que nous avons trouvé un terrain d'entente avec l'Andra sur des sujets que nous partageons. Effectivement, le choix a été fait de ne pas leur demander d'intervenir comme mécènes ou soutien sur notre programme d'activité de base.

M. le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2019.

## 6. Questions diverses

Mme Elodie DEGIOVANNI a une observation.

Le Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne sera officiellement créé en fin d'année. Lorsque l'équipe de la mission publique d'Etat sera mise en place, il y aura probablement des choses à faire avec la commune qui remportera le choix du siège qui sera très prochainement connu.

Le Signe pourrait accompagner la création du Parc avec un événement ou une exposition sur le premier semestre 2020.

Mme Elodie DEGIOVANNI demande si le GIP a déjà contacté le Signe. M. Hugo LUCCHINO lui répond que non.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que cela a été anticipé. Une exposition sur le travail de Pierre Bernard aura lieu dans ce même temps. Pierre Bernard a conçu l'identité des Parcs Nationaux.

Mme Véronique MARRIER ajoute qu'il y a plusieurs commandes publiques qui ont été réalisées un peu partout dans les parcs par des graphistes. Il y a une histoire de la relation des graphistes avec un certain nombre de parcs et la signalétique.

M. le Président rebondit sur la signalétique du Signe, notamment sur l'autoroute.

M. Paul FOURNIE, en sa qualité de Conseiller départemental et Président de la Commission des routes, suit justement le dossier de la communication d'APRR.

Pour l'autoroute, 4 panneaux vont être implantés dont 2 panneaux sur Chaumont : 4 sur le thème du Viaduc et 4 sur le thème du graphisme.

Le visuel qui a été proposé est évidemment le bâtiment architecture du Signe avec le terme de Chaumont, ville du

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le **5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

graphisme. M. Paul FOURNIE a proposé Schweiger, le fameux « S » qui se dessine la nuit sur la façade du Signe, puisse figurer sur le panneau de l'autoroute.

Il reste à avoir l'autorisation du Signe puisque c'est lui qui a acheté les droits de ce logo. Celui-ci pourrait alors se retrouver sur les panneaux d'autoroute.

Pour ce qui concerne les routes départementales, le visuel vient d'être validé par le comité de pilotage qui gère les visuels et la communication sur le plan départemental. Sur ce panneau, de type H33, y figure le Viaduc en fond et le Centre national du graphisme avec exactement avec la même accroche, Chaumont, ville du graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN remet 3 éditions aux membres du Conseil d'Administration :

- le catalogue de la Biennale réalisé par Ines Cox,
- la Monographie de Karl Nawrot, qui a bénéficié du soutien du Centre National des Arts Plastiques et du Signe,
- l'Art au risque de l'industrie, hommage français au Bauhaus, dirigé par Jérôme Duval-Hamel et Marianne Le Morvan.

La principale diffusion de ce dernier ouvrage est en Allemagne. Il s'agit d'un ouvrage de chercheurs autour du Bauhaus et du bien avec l'industrie mais aussi, aujourd'hui, comment est-ce que l'industrie continue d'avoir des liens avec l'Art ?

Mme Véronique MARRIER demande quel est le lien avec le Signe.

M. Hugo LUCCHINO répond qu'il s'agit d'un ouvrage diplomatique tiré en très peu d'exemplaires (300 exemplaires) qui a été demandé par l'Ambassade de France en Allemagne.

En fait, ces chercheurs ont identifié toutes les structures qui les intéressaient pour éditer ce livre (il y a eu le Musée des arts décoratifs et le Signe).

Avec le concours de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, leur choix s'est porté sur le Signe.

Ils nous ont alors demandé d'être éditeur de ce livre sachant que le contenu scientifique correspondait à ce que nous cherchons effectivement à montrer. Il y a toute une partie sur le graphisme. C'est le lien entre Art et industrie.

Cela nous est apparu pertinent de soutenir en éditant cet ouvrage qui nous a été proposé clé en main.

M. Jean-Michel GERIDAN a inauguré la sortie de ce livre avec la Ministre du Travail à Berlin il y a quelque temps.

C'est une opération qui ne coûte rien. Le Signe est éditeur et va le diffuser. Grâce au Signe, cet ouvrage peut avoir une audience plus large et une diffusion en librairie.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le **5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

Mme Véronique MARRIER indique qu'il s'agit d'un rayonnement.

M. le Président ajoute que « au risque de l'industrie » peut être interprété de différentes manières. Cela revient toujours à la question de l'indépendance des artistes graphistes par rapport à l'industrie.

Dans l'autre sens, M. le Président cite l'exemple de McKinsey, qui est le plus grand cabinet conseil au monde avec une clientèle entreprises considérable, a fait une étude qui démontre que les entreprises qui utilisent le design et le graphisme réussissent mieux que les entreprises qui ne l'utilisent pas. Ils ont conclu qu'il fallait qu'ils aient un département design graphisme pour, dans leur mission de consultation, que le design soit un élément très important à intégrer pour l'entreprise.

Mme Véronique MARRIER a un exemple en Norvège où il y a un conseiller design au gouvernement norvégien. Il est là pour toute demande qui viendrait des industries (qui sont petites en Norvège, c'est beaucoup de l'artisanat).

Il est saisi lorsqu'il y a des questions liées au design, au développement de petites entreprises qui sont parfois des maisons familiales et qui souhaiteraient s'agrandir pour aller sur d'autres marchés, faire du packaging, des objets...

Il met en contact les industries et les créateurs, et cela fonctionne très bien.

Mme Véronique MARRIER indique qu'il faut commencer, cette personne n'a pas encore été identifiée.

Si nous pouvions enfin dire qu'il y a une personne dont c'est le travail, qui développe auprès d'un certain nombre d'entreprises ces questions-là, ce serait formidable.

Mme Julia VAILLANT ajoute que sur ces questions-là, il y a la Chaire Industrie, design et innovation sociale (Chaire IDIS), de l'ESAD de Reims, mais sur un volet plutôt recherche universitaire. Il serait cependant intéressant de les contacter.

M. Hugo LUCCHINO demande si cette Chaire n'a pas disparu ?

Mme Julia VAILLANT lui répond qu'elle s'est tenue de 2015 à 2018, mais il lui semble que Véronique MAIRE, au sein de l'école, doit poursuivre une partie des activités.

Il faudrait peut-être prendre contact avec Raphaël Cuir, Directeur de l'ESAD de Reims, puisqu'ils avaient fait un travail de terrain avec un certain nombre d'entreprises.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont d'autres questions.

Il n'y a plus de questions.

Conseil  
d'Administration

4er juillet 2019

COMPTE-RENDU

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le **5 NOV. 2019**

ID : 052-130023237-20191025-20191025CA19-DE

M. le Président remercie les  
d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

Conseil  
d'Administration

1er juillet 2019

COMPTE-RENDU

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|  |                   |                  |                           |
|--|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence  |                   |                  |                           |
| 20191025CA22                                       |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération                           |                   |                  |                           |
| AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE RESIDENCE |                   |                  |                           |
| Nombre de membres                                  |                   |                  |                           |
| Afférents  | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20   | 10                | 4                | 7                         |
| Date de la convocation                             |                   |                  |                           |
| 11/10/2019   |                   |                  |                           |
| Vote   |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>                               |                   |                  |                           |
| Pour : 7   |                   |                  |                           |
| Contre : 0   |                   |                  |                           |
| Abstention : 0                                     |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE RESIDENCE

Vu la circulaire n° MCCD1601967C du 08/06/2016 du Ministre de la Culture, publié au BO n° 259 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211 AG38 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération 20190701CA16 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la convention de partenariat entre le Signe et l'Andra instituant le programme de résidences artistiques « Prospectives graphiques » ;

Conformément à ses missions de centre d'art contemporain, le Signe suscite et soutien la recherche expérimentale dans son champ artistique par le biais de résidences artistiques de recherche et de création.

Dans ce cadre, le Signe s'associe à l'Andra pour lancer un programme de résidence artistique « Prospectives graphiques » à destination des designers graphiques, des chercheurs en sciences du langage et de la communication, des théoriciens ou commissaires spécialistes des champs du graphisme et de la

Dans le cadre d'un appel à candidature, le jury organisé par le Signe, structure de résidence, choisit deux artistes-auteurs pour une mission d'une durée de 5 mois comprenant 3 jours minimum de présence hebdomadaire à Chaumont.

Ce programme de résidence prévoit l'attribution d'une bourse à chaque artiste -auteur ainsi que la prise en charge de ses frais de mission et des frais de production.

Les dépenses se déclinent de la manière suivante :

- Bourse de résidence de 10 000 € (dix mille euros) pour chaque artiste résident ;
- Frais de mission estimés à 2 000 € (deux mille euros) pour chaque artiste résident, prise en charge directement par le Signe ou remboursé au résident sur justificatifs ou selon les forfaits applicables au personnel du Signe ;
- Frais de production pour la restitution de la résidence estimés à 15 000 € (quinze mille euros) pour les deux artistes résidents, pris en charge directement par le Signe ou remboursés sur présentation de justificatifs.

Les modalités de versement de ces sommes sont précisées dans les conventions ad hoc signées avec chaque lauréat.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident d'autoriser l'attribution de deux bourses de résidences.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|                          |                   |                  |                           |
|--------------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence                |                   |                  |                           |
| 20191025CA23             |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération |                   |                  |                           |
| PROGRAMMATION 2020       |                   |                  |                           |
| Nombre de membres        |                   |                  |                           |
| Afférents                | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20                       | 10                | 4                | 7                         |
| Date de la convocation   |                   |                  |                           |
| 11/10/2019               |                   |                  |                           |
| Vote                     |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>     |                   |                  |                           |
| Pour : 7                 |                   |                  |                           |
| Contre : 0               |                   |                  |                           |
| Abstention : 0           |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : PROGRAMMATION 2020

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Vu la délibération 20190701CA16 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Dans le cadre de la programmation artistique 2020 du Signe, seront présentés les projets suivants :

### **Les Petits Spécimens #4 (Sous-titre à déterminer)**

Dates : 5 février 2020 - 26 avril 2020 (sous réserve)

Commissaire: Alexandre Chaize

Scénographie: Les Éditions du Livre

Le Signe ouvrira la 4e édition du parcours jeunesse, intitulé Les Petits Spécimens, avec les Éditions du Livre. Cette maison d'édition indépendante publie des livres d'artistes pour enfants réalisés par des designers graphiques.

Comptent parmi leurs auteurs : Fanette Mellier, Camille Trimardeau, Marion Caron, Inkyeong & Sunkyung Kim Antonio Ladrillo.

Leurs ouvrages traitent de la relation comme forme établie entre un objet de consultation et son lecteur. Alexandre Chaize, fondateur des Éditions du Livre et Commissaire de l'exposition traite d'une « poétique de la manipulation de l'objet-livre dialoguant avec son contenu ». « La forme du livre, c'est le fond » signe-t-il.

Le Signe proposera à cette occasion un parcours dans l'univers de ces livres-objets devenus installations participatives.

#### **Anja Kaiser (titres à déterminer)**

Dates : Avril - Juillet 2020 (sous réserve)

Commissaire: Anja Kaiser

Scénographie: Kevin Cadinot

Anja Kaiser est directrice artistique, designer graphique et chercheuse. Basée à Leipzig, elle explore les limites des corps prisonniers d'un déterminisme binaire. De normativité et de déterminisme il sera question. Il s'agira d'analyser ce déterminisme biologique par les moyens du graphisme afin de déconstruire les discours injonctifs et leur influence sur les corps - féminins -.

Elle emploie comme matériaux ces injonctions ayant pour finalité la marchandisation des corps, qu'elle fait se croiser dans une logique de collision afin de faire face à l'oppression d'un système structurel.

L'écriture est intégrée à la pratique de Anja Kaiser, ce qui lui permet de réaliser des récits à plusieurs voix où se mélangent pop-culture et théories féministes.

#### **Jean-François Rey, Typographie et Bandes dessinées**

Dates : Mai- Septembre 2020 (sous réserve)

Commissaires: Jean-Noël Lafargue, Jean-Michel Géridan

Scénographie: Jean-Michel Géridan (sous réserve)

Le Signe poursuit ces investigations sur les rapports textes et images au prétexte de l'exploration typographique. Sous-titrée Typographie et Bandes dessinées, cette exposition traite des questions inhérentes à la création typographique contemporaine. Jean-François Rey, co-fondateur des éditions volumiques, est l'un des acteurs injustement méconnus de caractères typographiques appliqués à la bande dessinée. Sa trajectoire lui aura fait croiser entres autres Charles Burns, Robert Crumb, Mark Bell, pour le compte des éditions Cornélius, Marjane Satrapi, David B., Dupuy & Berbérien pour le compte de la maison d'édition l'Association, Marion Montaigne pour son récent best-seller « dans la combi de Thomas Pesquet ».

Il s'agira de traiter de dessin de caractères et des outils sans cesse renouvelés par le prisme de la bande dessinée. Le propos coïncide avec la volonté du Ministère de la Culture pour 2020, au regard des préconisations du rapport de Pierre Lungheretti, en collaboration avec Laurence Cassegrain : 1. de renforcer la reconnaissance institutionnelle et symbolique du 9<sup>ème</sup> art ; 2. d'améliorer la situation des auteurs dans un esprit de responsabilité collective ; 3. de développer la diffusion, la visibilité de la bande dessinée en favorisant le pluralisme ; 4. d'initier une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle ; 5. d'assurer un plus fort rayonnement de la bande dessinée, et de ses acteurs, française dans le monde.

#### **Locomotions II**

Dates : Juillet - Novembre 2020 (sous réserve)

Commissaire: Le Signe (interne)

Scénographie : à déterminer

Pour le second volet de « Locomotions », il s'agira de porter un regard en

contre-point, au travers de la collection d'affiches de la Ville de Chaumont, de l'exposition initiale dédiée au moyens de déplacement individuels.

Interrogeant les modes et modalités des transports collectifs, mais débordant de la question initiale, l'exposition traitera de la mobilité : celle du trajet à l'évidence, celle du voyage, celle de l'exil.

#### **Zones de confort**

Dates : Octobre 2020 - Janvier 2021 (sous réserve)

Commissaire : Myr Muratet

Scénographie : Mathias Schweizer

Co-production Le Pavillon Blanc, médiathèque et centre d'art de Colomiers

Parmi les sujets photographiques de Myr Muratet figurent les friches urbaines, la rue ainsi que les gens et la vie qui les habitent. Ses images vagabondes conjuguent des lieux proches avec une forme d'exotisme. Sans parti pris, elles manifestent un engagement sans attache. L'exposition donnera ainsi à voir des images issues de séries majeures dans son parcours : Paris-Nord, Wasteland, City Walk, La flore des friches. Il s'agit de déployer une matière à transmettre par la mise en page à l'échelle de la galerie du Signe. Dans une forme imaginée avec le graphiste Mathias Schweizer, l'exposition présente aussi des images réalisées dès les années 80 avec des graphistes et des studios qui ont fait l'histoire du graphisme en France - tel Grapus, Les Graphistes Associés, Building Graphisme, Mathias Schweizer, Jean-Marc Ballée, Vincent Perrottet ou encore Marie Pellaton.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident de la programmation artistique 2020 du Signe.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|   |                   |                  |                           |
|---|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence   |                   |                  |                           |
| 20191025CA24_1  |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération                              |                   |                  |                           |
| MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE |                   |                  |                           |
| Nombre de membres                                     |                   |                  |                           |
| Afférents   | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20  | 10                | 4                | 7                         |
| Date de la convocation                                |                   |                  |                           |
| 11/10/2019  |                   |                  |                           |
| Vote  |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>                                  |                   |                  |                           |
| Pour : 7  |                   |                  |                           |
| Contre : 0  |                   |                  |                           |
| Abstention : 0  |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Vu l'article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, loi dite loi Le Pors ;

Vu l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu la circulaire n° 1262 du 26 novembre 2007 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat. Modifications du décret du 17 janvier 1986 introduites par le décret du 12 mars 2007.

L'article 18 du décret du 5 avril 2013 susvisé prévoit la création dans chaque GIP d'une commission consultative paritaire compétente pour les personnels propres recrutés directement par le groupement (agents contractuels).

Vu la délibération numéro 20180601CA21 du 1er juin 2018 concernant les dispositions relatives à la mise en place de la Commission Consultative Paritaire au sein du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident de la création d'une Commission Consultative Paritaire

au sein du Signe.

En effet, lors du Conseil d'administration du 1er juin 2018 il a été décidé de ne pas créer de Commission consultative paritaire au sein du Signe, la mise en place de celle-ci en interne s'avérant impossible (cf. délibération numéro 20180601CA21 ci-annexée). Au vu du nombre réduit d'agents contractuels au sein du Signe (13 agents) à ce moment-là, il paraissait impossible de mettre en place une commission consultative paritaire au sein de l'établissement. En effet, la commission consultative paritaire doit rassembler une représentation organisée par niveau de fonctions équivalents (en se référant aux catégories hiérarchiques notamment) ou par filières de métiers, ce qui représentait une impossibilité pour le Signe.

Les textes réglementaires visés (et notamment l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 visé ci-dessus) indiquant que « Lorsque les effectifs d'agents contractuels d'un établissement sont insuffisants pour permettre la constitution d'une commission consultative paritaire en son sein, la situation des personnels concernés est examinée par une commission consultative paritaire du département ministériel correspondant désignée par arrêté du ministre intéressé. », un courrier (ci-annexé) a été envoyé à la DRAC le 18 septembre 2019 afin qu'elle nous communique le nom de la commission consultative paritaire du département ministériel chargé de la tutelle auprès de laquelle les agents contractuels du Signe pourront être électeurs et éligibles lors des élections professionnelles du 06 décembre 2018 (cf. Information numéro 20190928CA31 ci-annexée).

La réponse apportée par la DRAC par courrier du 17 octobre 2018 (ci-annexé) indique que « *la commission consultative paritaire ministérielle qui représente les agents du Signe est la commission consultative paritaire des agents publics non-titulaires relevant du secrétariat général du ministère de la culture, d'un service déconcentré, d'une direction ou d'une délégation autre que la Direction générale des patrimoines et la Direction générale de la création artistique ou de la Bibliothèque publique d'information* ».

Suite à ce retour, nous avons pris contact par email le 07 février 2019 avec le service ressources humaines de la sous-direction des métiers et des carrières au bureau des affaires transversales, afin de connaître le nom de la CCP à laquelle dépendaient les agents du Signe.

Sans retour de leur part, nous avons pris contact, le 27 février 2019, avec le chef du bureau de la filière administrative et des agents non titulaires auprès du ministère de la culture.

La réponse apportée par le ministère (mail du 08 mars dernier ci-annexé), indique, qu'après analyse approfondie effectuée par le bureau d'expertise statutaire et du dialogue social du service des ressources humaines, il n'est pas possible de rattacher les agents du GIP à un CCP ministérielle mais qu'il est possible de créer une CCP commune à plusieurs GIP.

Suite à cette réponse et face à l'urgence de la situation, nous nous sommes rapprochés des services de la Préfecture de Haute-Marne, qui nous ont conseillé par mail (mail du 06 juin 2019 ci-annexé) de mettre en place une CCP en interne en regroupant les différentes catégories.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place des élections dès que cette délibération sera rendue exécutoire afin de créer une CCP unique qui sera composée comme suit :

- le Directeur Général, président de la commission consultative paritaire,
- le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources

humaines,

- les représentants du personnel (2 titulaires, 2 suppléants), de catégorie A, qui représenteront l'ensemble de leurs collègues (catégorie A, B et C)

Cette commission sera obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives :

- aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, à l'exclusion des licenciements prononcés en application du troisième alinéa du IV de l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure,
- au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

L'administration porte à la connaissance de la commission les motifs qui, le cas échéant, empêchent le reclassement de l'agent dans les conditions prévues au 3° de l'article 17 et à l'article 45-5.

Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

Lorsque la commission consultative paritaire doit se prononcer en matière disciplinaire, seuls les représentants du personnel occupant un emploi de niveau au moins égal à celui de l'agent dont le dossier est examiné, ainsi qu'un nombre égal de représentants de l'administration, sont appelés à délibérer.

#### **Durée du mandat**

La durée du mandat des représentants du personnel est fixée pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement général des instances de la fonction publique.

#### **Modalités de vote**

La commission consultative paritaire étant constituée pour des effectifs inférieurs à 50 agents, il est proposé, comme pour le Comité technique, que les représentants du personnel soient élus au scrutin de sigle. Les sièges obtenus seront répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne. La ou les organisations syndicales élues désigneront les représentants du personnel parmi la liste des agents éligibles.

Seront éligibles au sein de la commission, les agents recrutés au Signe sur des emplois permanents, de catégorie A, dont le contrat de travail a été conclu pour une durée d'une année minimum.

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les électeurs éligibles si les organisations syndicales ne parviennent pas à désigner les représentants ou si aucune candidature n'est déposée.

Afin de préserver le dialogue social, la liste électorale sera communiquée dès que possible aux organisations syndicales de fonctionnaires représentatives dans le département de la Haute-Marne (liste annexée).

Il est proposé de fixer la date du scrutin au 9 janvier 2020, afin de tenir compte d'un délai de prévenance raisonnable pour les organisations syndicales et les agents.

Les organisations syndicales qui se présenteront et seront élues auront un délai de 15 jours afin de désigner les représentants au sein des agents du Signe.

Les horaires d'ouverture et de fermeture, du bureau de vote qui se situera dans

les locaux du lieu de travail, pendant les heures de travail, seront fixées en concertation avec les organisations syndicales qui se porteront candidates.

**Annexes :**

- Annexe 1 : Délibération numéro 20180601CA21 du 1er juin 2018 concernant les dispositions relatives à la mise en place de la Commission Consultative Paritaire ;
- Annexe 2 : Information numéro 20190928CA31 du 28 septembre 2018 relative aux élections professionnelles ;
- Annexe 3 : Liste des principales organisations syndicales.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20191025CA25</b> |

|  |
|--|
| Objet de la délibération                             |
| MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20                | 10                | 4                | 7                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 11/10/2019             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 7             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

Vu l'avis favorable des membres du Comité technique du Signe en date du 25 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident des modifications apportées au tableau des postes et des effectifs du Signe (version 8 ci-annexé), qui portent sur :

- la suppression du poste 2017-22, filière technique, catégorie A, poste à temps complet d'ingénieur, suite au départ de l'agent occupant les missions de responsable technique ;
- la création du poste 2019-31, filière administrative, catégorie C, poste à temps non complet (25 heures) d'adjoint administratif portant les missions d'agent d'accueil. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public ;
- la création du poste 2019-32, filière administrative, catégorie C, poste à temps non complet (25 heures) d'adjoint administratif portant les missions d'agent d'accueil. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public ;

En effet, afin de permettre aux agents, actuellement partiellement en charge de l'accueil au Signe, de se consacrer à plus largement à leurs autres missions (notamment la communication et les relations avec les entreprises et les mécènes, en l'absence d'agences conseil prestataires du Signe), il est proposé de créer 2 postes d'adjoints administratifs à temps non complet qui pourront être occupés par des agents strictement chargés de l'accueil et l'accompagnement des visiteurs libres. Le volume de 25 heures correspond au temps de travail des 2 postes créés permettront aux futurs agents recrutés de pouvoir être présents durant les heures d'ouverture et d'avoir un temps de préparation à l'ouverture et à la fermeture du bâtiment.

Suite au départ du responsable technique, il est proposé de supprimer le poste d'ingénieur correspondant. Le bâtiment du Signe étant propriété de la Ville de Chaumont et relevant pour de nombreux aspects de ses services techniques, seul un agent technique au Signe assurant la liaison avec les services de la Ville et les prestataires extérieurs intervenant sur des aspects techniques précis s'avère nécessaire. Les agents du pôle technique seront placés dorénavant sous la responsabilité hiérarchique directe du secrétaire général qui reprendra les missions d'encadrement et de pilotage. Les fiches de poste des agents concernés seront revues en conséquence.

Annexe : Tableau des postes et des effectifs version 8

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|  |                   |                  |                           |
|--|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence  |                   |                  |                           |
| 20191025CA26   |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération                                   |                   |                  |                           |
| PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE<br>POUR LE PERSONNEL DU SIGNE |                   |                  |                           |
| Nombre de membres  |                   |                  |                           |
| Afférents  | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20   | 10                | 4                | 7                         |
| Date de la convocation                                     |                   |                  |                           |
| 11/10/2019   |                   |                  |                           |
| Vote   |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>                                       |                   |                  |                           |
| Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0                   |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DU SIGNE

Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Les agents du Signe se sont pleinement investis dans la Biennale de design graphique 2019. La réussite de ce projet est en partie due à leur disponibilité et leur motivation.

Afin de récompenser l'investissement et le travail fournis par les agents du Signe, le Signe souhaite leur octroyer un cadeau pour les fêtes de fin d'année sous forme de bons d'achat, cartes ou chèques cadeau ou chèques culture, d'un montant de 50 € pour chacun des agents recrutés sur un poste permanent (agents contractuels et agents mis à disposition).

Cette prestation d'action sociale n'a pas d'impact budgétaire à la hausse, puisque des économies ont été réalisées par ailleurs.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident de :

- valider le principe d'un cadeau offert aux agents du Signe occupant un emploi permanent sous forme de bons d'achat, chèques cadeau ou

chèques culture d'une valeur de 50 euros pour l'année 2019, remis au cours du mois de décembre 2019 ;

- autoriser le Directeur général à signer tout document découlant de cette décision.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|   |                   |                  |                           |
|---|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence                                 |                   |                  |                           |
| 20191025CA28                              |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération                  |                   |                  |                           |
| DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2019 |                   |                  |                           |
| Nombre de membres                         |                   |                  |                           |
| Afférents                                 | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20  | 10                | 4                | 7                         |
| Date de la convocation                    |                   |                  |                           |
| 11/10/2019                                |                   |                  |                           |
| Vote                                      |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>                      |                   |                  |                           |
| Pour : 7                                  |                   |                  |                           |
| Contre : 0                                |                   |                  |                           |
| Abstention : 0                            |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), M. ROSA François (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François), M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2019

Vu la délibération n°20181130CA47 du 30 novembre 2018 relative au budget primitif 2019 ;  
Vu la délibération n°20190215CA13 du 15 février 2019 relative au budget supplémentaire 2019 ;  
Vu la délibération n°20190701CA18 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à la décision modificative numéro 2 ;  
Vu l'information communiquée au Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019 relative à l'utilisation des dépenses imprévues ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident de la décision modificative n°4 apportée au budget primitif 2019 du Signe, centre national du graphisme.

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit légèrement à la baisse les recettes et les dépenses (27 563,88 €, soit une diminution de 1% par rapport à la décision modificative n°2), portant le budget de fonctionnement à 1 824 937,38 euros. Le budget d'investissement reste quant à lui inchangé, s'établissant à 106 584,03 €. Cette décision permet d'anticiper au plus près le montant des dépenses et des recettes pour le dernier trimestre 2019.

Analytiquement, cette diminution des recettes de 27 563,88 euros concerne principalement :

- Les subventions :
  - o Les recettes liées aux dispositifs EAC, ajustées par rapports aux subventions perçues ;
  - o Les recettes liées à la subvention accordée par l'ANDRA, ajustées selon répartition définitive entre les exercices 2019 et 2020 ;
- Les ressources propres :
  - o Les recettes au titre du mécénat financier, fixées au niveau exact des promesses de dons et des dons déjà reçus de la Fondation AG2R pour la vitalité artistique, de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, du Crédit Agricole Bourgogne Champagne et de la Caisse des Dépôts.

Cette diminution est partiellement compensée par une hausse de certaines recettes :

- Les recettes liées à librairie-boutique, aux éditions, à la cession de droits et aux locations d'espace ;
- Les recettes correspondant à des remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale.

En miroir, la diminution des dépenses concerne principalement :

- Les dépenses liées aux activités font l'objet d'ajustements :
  - o Le budget dédié aux expositions, sanctuarisé, augmente de 4 095 euros, permettant d'envisager les premières phases de commissariat pour les expositions du premier semestre 2020 ;
  - o Le budget dédié aux résidences est ajusté en fonction du prévisionnel de dépenses sur l'exercice 2019 dans le cadre du partenariat avec l'ANDRA, le reste des dépenses étant engagé pendant l'exercice 2020 ;
  - o Le budget alloué à la médiation s'ajuste à la baisse en fonction du prévisionnel de dépenses de fin d'exercice (- 10 116 euros) ;
  - o Le budget alloué à la formation diminue en fonction des dépenses réalisées pour l'organisation des workshops pendant la Biennale (- 8 096 euros) ;
  - o Le budget dédié à la communication est ajusté à la baisse (-15 827 euros), étant donné le coût moins important des dépenses de signalétique extérieure pour la réalisation et la pose des drapeaux sur les mâts du quartier gare et des panneaux en gare de Bricon ;
- Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une hausse de 43 065 euros :
  - o Les dépenses liées au bâtiment augmentent (+ 49 623 euros), tenant principalement compte d'une part du transfert des crédits d'investissement pour la signalétique extérieure vers l'achat de machines d'impression spécialisées dans le cadre de l'équipement du Signe, d'autre part des frais de maintenance liés à une campagne de réparations et de contrôles réglementaires du bâtiment, et enfin d'une provision pour faire face aux refacturations plus importantes des fluides par la Ville de Chaumont ;
  - o Les dépenses liées à l'administration diminuent quant à elle (- 6 558 euros) ;
- Les dépenses de personnel demeurent stables (- 616 euros), seule la répartition de leurs montants entre les catégories Biennale et hors Biennale étant modifiée ;
- Enfin, les dépenses imprévues sont réduites à zéro considérant l'échéance proche de l'exercice budgétaire, tandis qu'il est enregistré la notification du Conseil départemental de Haute-Marne selon laquelle le solde de leur subvention 2018 ne serait pas versé en totalité, déduction faite de 9 561 €.

Concernant la Biennale internationale de design graphique, les dépenses réalisées s'établissent à un montant de 799 723 euros, qui tient notamment compte des 6 mois de mobilisation des effectifs du Signe sur cette manifestation, pour sa préparation, sa mise en œuvre et son bilan.

Le document de travail accompagne la lecture de l'annexe en présentant le budget de manière analytique.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 4 apportée au budget primitif 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25/10/2019

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20191025CA29</b> |

|  |
|--|
| Objet de la délibération               |
| DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE<br>2020 |

|                   |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Nombre de membres |                   |                  |                           |
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 20                | 10                | 4                | 7                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 11/10/2019             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 7             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 25 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. FOURNIE Paul), M. ROSA François (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François), M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE BELLEGARDE Anne-Sophie (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. LITZLER Pierre, M. MARIET Eric

**Membres non votants absents** : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération 20190701CA16 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la délibération n° 20191025CA23 du 25 octobre 2019 relative à la programmation 2020 du Signe, centre national du graphisme ;

Vu la délibération n° 20191025CA25 du 25 octobre 2019 relative à la modification du tableau des postes et des effectifs du Signe, centre national du graphisme ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du

décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2020, le budget prévisionnel (1 733 000 €) enregistre une diminution de 10% par rapport à la décision modificative n°4 du budget 2019, ce qui correspond à une baisse de recettes et de dépenses naturelle en année hors Biennale (absence de subvention européenne dédiée, nombre d'expositions et de workshops moins important, fin des marchés de conseil pour les relations médias d'une part et pour le mécénat d'autre part...). S'il est comparé au montant total des recettes du budget exécuté 2018 (1 728 993 €), année également hors Biennale, on constate une équivalence, malgré le niveau élevé des dépenses de personnel en 2018 (913 407 €, soit 5% de différence avec le niveau prévisionnel de la masse salariale 2020). Ainsi, budget constant hors Biennale, ce budget prévisionnel 2020 profite donc aux activités du Signe, preuve de bonne gestion et confortant le déploiement de son projet artistique et culturel.

Ce budget prévisionnel 2020 a été construit dans un souci de sécurité financière pour le Signe. Ainsi, le montant des recettes s'établit à un niveau plancher (1 733 000 €), en particulier pour les recettes de mécénat (20 000 €) et la subvention de l'ANDRA (0 €) qui ne sera prise en compte qu'après notification de son éventuel renouvellement, tandis que la masse salariale s'établit quant à elle à un niveau plafond (871 000 €), qui ne prend pas en compte les éventuelles économies liées aux départs des agents ayant émis un souhait de mobilité mais qui comprend l'augmentation liée au glissement vieillesse technicité, notamment pour les agents contractuels dont l'ancienneté atteindra 3 ans au premier avril 2020. Les dépenses liées aux activités diminuent comme expliqué ci-dessus (489 000 €), même si les collections, les résidences (grâce au lancement du programme de résidences « Prospectives graphiques »), la médiation et les éditions (avec le projet d'une série de revues/catalogues pour deux à quatre expositions par an) voient leur budget augmenter. Par ailleurs, les dépenses pour le fonctionnement (297 000 €) du bâtiment (224 000 €) et de l'administration (73 000 €) sont également en baisse. Enfin, dans l'attente de la clôture budgétaire 2019 et de l'affectation du résultat 2019 vers l'exercice 2020, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé a minima.

Toutefois, ce budget prévisionnel plancher ne permet pas d'envisager une montée en puissance significative du Signe. En effet, pour ne citer que quelques exemples, la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle, la multiplication de programmes de résidences, la production d'expositions de format muséal ou les campagnes de communication, notamment d'affichage, au-delà du territoire de la Haute-Marne, nécessitent des moyens supplémentaires conséquents que le mécénat financier seul ne peut pas couvrir.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- de prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
  - o des documents de programmation 2020 (délibération n° 20191025CA23 du 25 octobre 2019 relative à la programmation 2020 du Signe, centre national du graphisme) ;
  - o du budget prévisionnel 2020 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
  - o du tableau des effectifs en vigueur (ci-annexé) correspondant aux effectifs du Signe au 25 octobre 2019 ;
- d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base des documents de programmation 2020, du budget prévisionnel 2020 ci-annexé ainsi que du tableau des effectifs du Signe également ci-annexé.

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2020 présenté de façon analytique

Annexe 2 : Tableau des postes et des effectifs

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
**Centre national du graphisme**

**le Signe**  
Centre national du graphisme  
à Chaumont

Le 05/11/2019  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 05/11/2019  
Reçu en préfecture le 05/11/2019  
Affiché le **5 NOV. 2019**  
ID : 052-130023237-20191025-20191025CA29-DE

